

Jean-Pierre Sueur : "Nous avons eu le courage de la clarté" sur la décentralisation

Le Monde.fr | 16.05.2013 à 16h34

Propos recueillis par Eric Nunès



Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la commission des lois du Sénat, en novembre 2012. | AFP/MIGUEL MEDINA

Après près d'un an de travail du gouvernement sur le projet de loi décentralisation, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault a coupé le projet en trois parties avant de le faire présenter en conseil des ministres le mercredi 10 avril.

La première partie dresse l'armature de la réorganisation territoriale, via une conférence territoriale qui réunira les élus ou leurs représentants, et accorde un statut fort aux métropoles – le texte est actuellement examiné au Sénat. La deuxième partie redéfinit les responsabilités des régions et des départements – son examen est prévu pour l'automne. La dernière partie concerne les communes et communautés de communes – le texte pourrait être durablement retardé du fait des élections municipales et sénatoriales de 2014.

[Lire aussi : Le projet de loi décentralisation fractionné pour réduire les oppositions \(/politique/article/2013/04/10/le-projet-de-loi-decentralisation-fractionne-pour-reduire-les-](#)

[oppositions_3157206_823448.html](#)

La première partie du texte a donc été examinée en commission des lois du Sénat, mercredi 15 mai. Son président, Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, regrette que les métropoles prennent plus de pouvoir au détriment des régions. Par ailleurs, *"si nous suivons le texte proposé par le gouvernement, les territoires auront des compétences à géométrie variable et une nouvelle assemblée où l'on discutera inlassablement de qui fait quoi"*, estime M. Sueur qui se félicite que la commission des lois ait réduit *"le rôle de la conférence territoriale au minimum"*.

Le texte du projet de loi décentralisation est-il perfectible ?

Jean-Pierre Sueur Nous sommes déjà intervenus auprès du premier ministre, Jean-Marc Ayrault, pour que le texte initial, proposé par le ministère de la réforme de l'Etat, soit profondément revu. Il était trop long, confus, complexe. J'ai personnellement insisté pour que l'on propose des textes courts, percutants, exposant un projet fort autour de trois axes : la solidarité territoriale, la mise en place du statut des métropoles du futur ainsi que la montée en puissance des régions, moteurs incontournables de l'économie et donc de l'emploi. Nous avons partiellement obtenu gain de cause puisque le texte a été divisé en trois parties.

Outre la reconnaissance du dynamisme des métropoles, le projet prévoit la mise en place d'une conférence territoriale, une nouvelle instance où les élus locaux ou leurs représentants décideront de la stratégie économique et du chef de file de chaque compétence décentralisée. Est-ce que cela répond au problème de manque de lisibilité dans le fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs services ?

Que les élus d'une même région se concertent est une bonne chose. Mais faut-il nécessairement inscrire dans la loi une instance qui pourra comprendre jusqu'à 60 personnes et qui sera en charge de sujets aussi nécessaires que la stratégie économique régionale ? Je suis un disciple de Montesquieu, attaché à la séparation des pouvoirs, à la clarté et à la netteté.

Je ne veux pas que nous allions vers la confusion des pouvoirs. Il existe un conseil régional, un conseil économique, social et environnemental, des conseils de développement... Et on nous propose de créer une conférence régionale territoriale. Cela fait donc quatre instances. Est-ce que, vraiment, il faut atteindre ce degré de complexité ? Je crains la polysynodie. Si nous suivons le texte proposé par le gouvernement, les territoires auront des compétences à géométrie variable et une nouvelle assemblée où l'on discutera inlassablement de qui fait quoi. Nous avons donc réduit, en

commission des lois, le rôle de cette conférence territoriale au minimum. Nous avons eu le courage de la clarté.

Le texte prévoit, pour les métropoles, le rôle de moteur économique de la France. Les régions semblent reléguées au second rang. Le texte les concernant ne sera d'ailleurs pas examiné par le Sénat avant l'automne...

De quoi le pays a-t-il besoin ? Si nous comparons notre système à ceux de nos voisins européens les plus dynamiques économiquement, nous constatons que leurs régions ont beaucoup plus de pouvoir, elles sont plus grandes, possèdent davantage de moyens et sont les premiers acteurs de l'économie et donc de l'emploi. Il est indispensable que les régions deviennent des acteurs puissants de l'innovation, de la création d'entreprise, de l'investissement. Elles ne doivent pas passer des jours, des semaines et des années à négocier leurs compétences avec d'autres collectivités. Enfin, suite à l'œuvre de Nicolas Sarkozy et de ses ministres, les régions sont asphyxiées financièrement. Il est urgent de leur donner une réelle autonomie fiscale pour leur permettre de prendre leur nécessaire envol.

En repoussant le volet communal à 2014, n'y a-t-il pas de la part du gouvernement un calcul politique qui est de ne pas fâcher les maires avant les élections municipales et surtout les sénatoriales de l'année prochaine ?

Si ce calcul existe, je ne suis pas en accord. Ce serait une erreur de ne parler que de métropoles et des régions alors qu'en effet les prochaines élections sont les municipales et les sénatoriales. Est-ce que c'est en n'abordant pas les questions que se posent les élus locaux qu'on répond à leurs craintes ?

Il est indispensable que les communes subsistent. Comme les départements, elles sont une instance de proximité irremplaçable pour mener leur mission de solidarité. Ce qui doit aujourd'hui monter en puissance, ce sont des communautés fortes. Il est impossible de faire du développement économique au sein d'une collectivité de 300 habitants. Il faut donc un maillage, métropoles, agglomérations et réseau de communautés de communes qui avancent ensemble, en lien avec la région. On ne va pas faire une loi pour les métropoles en ignorant le reste. Il faut présenter les textes en même temps, ce n'est pas un bon calcul que de reléguer la question des solidarités territoriales ou des communautés de communes à une étape tardive.

Émission